



CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ADHÉRENTS.

Conformément à l'article 10 des statuts de l'A.P.E. Lycée Français de Valence, en date du 11 SEPTEMBRE 2023, le Bureau Directeur s'est mis d'accord pour convoquer:

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2023

à **17h00** en première convocation et à **17h30** en seconde convocation, qui aura lieu au LYCÉE FRANÇAIS DE VALENCIA pour soumettre à examen et approbation les sujets compris dans le suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1. Élection du nouveau Bureau Directeur de l'APE.** Les candidatures devront se présenter au moins cinq jours ouvrables avant l'Assemblée (Cf. Annexe 1)
- 2. Questions diverses.**

**Afin de pouvoir respecter les mesures de sécurité et accès au LFVAL, prière de remplir [ce formulaire](#) avant le jeudi 21/09/2023.*

Si vous ne pouvez pas assister à l'AG, vous pouvez être représenté et déléguer votre vote par un pouvoir (disponible en annexe)

Paterna, le 11 SEPTEMBRE de 2023

La présidente

Sandrine Connan

La Secrétaire

Rebecca Lorenzo Sierra

ANNEXE 1:

Selon disposé par les statuts de l'APE:

3.- Procédure de présentation des candidatures à l'Assemblée :

a) Les adhérents qui souhaitent se présenter à l'élection des membres du bureau directeur doivent soumettre une candidature complète en précisant le mandat auquel ils aspirent conformément à l'alinéa 2 du présent article. Deux suppléants au maximum pourront être inclus dans la candidature pour les cas de retrait d'un des membres titulaires.

b) Les candidatures devront être présentées au bureau directeur au moins cinq jours ouvrables avant la tenue de l'assemblée, et elles devront être accompagnées des signatures d'au moins vingt adhérents donnant leur aval, la signature des adhérents qui se présentent à l'élection pouvant figurer parmi ces dernières. Si le dernier jour de dépôt des candidatures est un jour férié, la date limite sera le jour ouvrable suivant.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2023

POUVOIR

Si vous ne pouvez pas participer à l'Assemblée Générale ordinaire, mais désirez être représenté, vous pouvez désigner un **adhérent de l'Association des Parents d'Elèves du Lycée Français de Valence** pour voter en votre nom lors de cette Assemblée. Pour se faire, veuillez compléter ce pouvoir et le renvoyer avant le jeudi 21/09 à info@apaliceovalencia.com

Pour rappel : l'adhérent à l'APE est la famille, il ne peut donc y avoir qu'une seule délégation de vote par famille.

M. ou Mme.

Père / mère / tuteur des élèves (indiquer le nom de famille des enfants)
.....

Donne pouvoirs à M. / Mme.
.....

pour participer en mon nom, à toutes les délibérations et exercer le droit de vote lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 22 septembre 2023.

Date et signature:

NB : Chaque adhérent de l'APE peut présenter un maximum de 5 pouvoirs/adhérent.